

Article de La Dépêche du Midi Dimanche 28 avril 2019

Du renfort pour l'aide à la scolarité d'enfants népalais



Le président des « Sentiers du Yack » avait revêtu la tenue traditionnelle pour recevoir son homologue népalais. / Photo DDM, E.G.

Publié le 28/04/2019

L'association de Revel et Sorèze Les Sentiers du Yack, tenait son assemblée générale. Une réunion de bilan annuel au cours de laquelle, les membres présents faisaient connaissance avec les renforts que reçoit depuis peu la structure déclarée d'intérêt public, pour renforcer ses actions en faveur de la scolarisation d'enfants népalais sur les communes de Tulasi et Bardibas, au sud de Katmandou.

Tout d'abord, venu spécialement en France Keshabraaj Chauhan, le président de « Tulasi tuluj helping society » ; l'association relais des Sentiers du Yack sur place à Tulasi.

Des services civiques dans l'action

« C'était essentiel d'avoir un correspondant de confiance sur place, qui connaît le terrain et qui peut faire le relais sur les besoins des écoles et des enfants que nous parrainons pour qu'ils puissent étudier», soulignait le président des Sentiers du Yack, Alain Ducos qui ensuite présentait les six jeunes qui ont effectué un «service civique» au sein de l'association en 2018. « Cette année nous avons 11 services civiques qui sont déjà au travail pour promouvoir et développer l'association à travers des actions comme : contacter les entreprises pour qu'elles parrainent des enfants ; effectuer des ventes d'artisanat népalais pour faire rentrer des fonds ; organiser des actions culturelles pour faire découvrir le Népal et les Sentiers du Yack. « On a dû batailler auprès de l'Etat pour avoir ces jeunes renforts mais nous avons réussi à obtenir un agrément pour trois ans », précisait le président. Âgés de 16 à 25 ans, les services civiques, en majorité féminines, sont étudiantes ou salariées. Elles bénéficient d'un contrat de 6, 8 ou 12 mois et doivent effectuer 24 heures par semaine pour une indemnité de 500 € versée par l'Etat, plus 100 € versés par l'association. « On peut les féliciter car elles ont décidé de nous reverser les 100 € que nous devons leur donner », se félicitait Alain Ducos.

400 enfants soutenus

Créés en 2012, les Sentiers du Yack comptent aujourd'hui 600 membres sur toute la France dont 187 parrains qui financent la scolarité d'enfants népalais. «Aujourd'hui nous parrainons 200 enfants dans deux écoles privées payantes et soutenons matériellement 200 autres enfants dans une école publique gratuite en prenant en charge leurs uniformes obligatoires et du matériel scolaire grâce à des partenaires. Nous avons une centaine d'enfants en attente de parrainage mais l'association a décidé d'en parrainer directement une trentaine en attendant de trouver des parrains».

Dans un pays où le salaire moyen est de 50 € par mois, le parrainage d'un enfant revient à 17 € par mois ou 28 € pour un élève du secondaire. L'adhésion obligatoire à l'association est de 10 €.

Plus de renseignements sur le nouveau site internet : <https://www.les-sentiers-du-yack.fr/> et sur Facebook « Les Sentiers du Yack. Contact tél : 06 22 00 19 26.

Emile Gaubert